

L'an deux mille vingt, le lundi 26 octobre à 18 heures, les membres du conseil municipal de Condé-en-Normandie se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes 29 place de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire.

Sont présents les Conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSEE, Nathalie BOUILLARD, Valérie CATHERINE, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Patrice MECHE, Angélique MOUROCCQ, Hervé PONDEMER, Sandrine SIMEON

Ont donné pouvoir :

- Xavier ANCKAERT a donné pouvoir à Pascal DALIGAULT
- Godwill BABALAO a donné pouvoir à Sandrine SIMEON
- Nathalie COLLIBEAUX a donné pouvoir à Najat LEMERAY
- Flavien DELÊTRE a donné pouvoir à Angélique MOUROCCQ
- Nadine LECHATILLIER a donné pouvoir à Nathalie BOUILLARD
- Anne ROELANDT a donné pouvoir à Patrice MECHE

Absents excusés : Catherine CAILLY, Jean-Daniel GOUDIER

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20201026-20_02738-DE
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Nombre de conseillers : - en exercice : 29 - présents : 21 - votants : 27	N° 14 / 8-1-6 Date de la convocation et d'affichage : 20 octobre 2020 Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération
Secrétaire de séance M. Fenouil	Compte-rendu du conseil municipal du 28 septembre 2020 → adopté à l'unanimité

Convention d'accès au centre aquatique avec le Département de l'Orne pour les collèges Albert Camus et Saint-Rémi de Tinchebray-Bocage et René Cassin d'Athis-Val-de-Rouvre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur DALIGAULT précise que les conventions concernent la mise à disposition du centre aquatique aux : - Collège « Saint Rémi » de Tinchebray Bocage
- Collège « Albert Camus » de Tinchebray-Bocage
- Collège « René Cassin » de Athis de Rouvre

Les conventions sont établies pour l'année scolaire 2020-2021 moyennant une participation du Conseil Départemental de l'Orne de 107 € par séance.

Il informe le conseil que la somme versée sera fonction des séances effectivement réalisées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'accès 2020-2021 entre la commune de Condé en Normandie, le Conseil Départemental de l'Orne et les différents établissements scolaires
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents nécessaires.

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 26 octobre 2020

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

